

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1401-2026

Règlement 1401-2026

modifiant les dispositions du règlement de zonage 1362-2024 afin de :

1. autoriser les usages récréatifs intensifs intérieurs au sein de la zone CV-30;
2. modifier les dispositions encadrant le stationnement et l'entreposage de véhicules récréatifs (roulotte, bateau, motorisé, remorque) en cour avant dans les habitations.

Étaient présents

Madame Suzanne Dauphin, mairesse

Monsieur Régis Soucy, conseiller

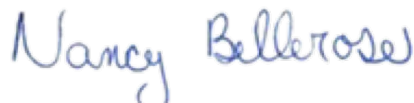
Madame Marie-Andrée Breault, directrice générale

Monsieur Guillaume Albert-Bouchard, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière

Le 23 mars 2026, à 18 h 45, madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance publique de consultation en ce qui a trait au projet de règlement mentionné en titre et ce, en conformité avec la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*.

Aucune personne ne s'étant présentée à 19 h, la séance publique de consultation est fermée.



Nancy Bellerose

Directrice des affaires juridiques et greffière